



LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

BELGIQUE.**SIÈGE DE LA CITADELLE.**

Anvers, le 13 décembre, (midi.)

Pendant la nuit dernière on a débouché de la place d'armes la plus avancée, vers le chemin couvert du bastion n° 2, la branche gauche seule a été couronnée sur une longueur de 60 mètres environ, à partir du saillant, ce travail s'est fait sans qu'on éprouvât de pertes.

Pendant la nuit prochaine, on établira, dans le couronnement même, une batterie dirigée contre le flanc gauche du bastion n° 3. Une des pièces de ce flanc ne tire plus, il y en a encore une dans le tranchée.

Le bastion n° 2 n'a pas tiré pendant la nuit : quelques coups de pièces de campagne sont parvenus de la demi-lune : la citadelle lance toujours beaucoup de bombes contre la batterie Montebello et contre le cheminement du chemin couvert de la contre-garde.

Les batteries que l'on va très-prochainement établir dans le chemin couvert des ouvrages de la place seront des contre-batteries opposées aux flancs et des batteries de brèche. La marche du siège va prendre une nouvelle face par l'attaque directe du corps même de la place. (*Moniteur partie officielle.*)

ARMÉE FRANÇAISE DU NORD.*Quatorzième journée du siège.*

Berchem, 13 décembre (soir.)

La connoise du bas de l'Escaut n'a rien de sévère. En général les coups de canon qu'on entend partent bien des forts et des bâtimens hollandais; mais ils tirent hors de portée. Les batteries ont tiré plus de mille coups dans la journée d'hier, sur la rive droite de l'Escaut et ont tué deux hommes seulement, je tiens le fait d'un officier de la suite du général Achard, qui arrive chez le maréchal.

Le général Lawoëtime, commandant la brigade de cavalerie légère, est venu au quartier-général; son parent, M. de Laigle, chef de bataillon aide-camp de M. le maréchal, a réclamé l'honneur de servir de guide dans le labyrinthe des parallèles, des chemins, boyaux de la tranchée, en l'initiant aux mystères de l'attaque.

Le 19^e régiment léger a transporté cette nuit vers le chemin couvert de la lunette Saint-Laurent, 3000 pierres propres au comblement du fossé. On a admiré le sang-froid et l'intrépidité du train d'artillerie belge, qui a également transporté sur le point et au milieu du feu un grand nombre de munitions.

Tous les journaux orangistes ont parlé de la vive résistance des Hollandais dans le chemin couvert de la lunette St-Laurent, en ajoutant que le feu de ces batteries derrière les palissades, avaient forcé les Français à rétrograder. Je tiens d'un officier qui a été à presque toutes les attaques ainsi qu'à tous les travaux, que non seulement on n'a pas rencontré de soldats hollandais, ni dans le chemin couvert de la lunette ni même dans celui du bastion de Tolède, mais à la honte de la défense ces chemins couverts sont même pas pallissadés.

On se plaint un peu des dégâts commis par des soldats dans les campagnes. On ne saurait trop louer le zèle de M. Laurent, officier du 12^e régiment de cavalerie adjoint au grand prévôt pour la répression de ces délits.

Les habitans d'Anvers se rassurent, parcequ'il tombe que rarement maintenant des projectiles sur la ville, cependant il serait bon qu'ils se tinsent sur leur garde, car il est à présumer que

le nombre de boulets, d'obus, qui iront frapper le quartier de l'esplanade, sera plus nombreux au moment de la brèche, quand les Français seront obligés de contre-battre le bastion du Duc. Il serait donc prudent de tenir les habitans éloignés de ces alentours.

Le feu de la place et des assiégeans est lent. Cette nuit on a fait 80 mètres de couronnement sur le flanc gauche de Tolède, et l'on a eu que 12 hommes blessés.

Vous parler de la prise probable de la lunette Saint-Laurent, c'est répéter toujours la même chose, mais j'espère que quand vous recevrez cette lettre, ce sera fait. Tout est prêt, on n'attend que l'ordre.

Le général Rumigny relève le général de Demaincour, et le 65^e va remplacer le 61^e dans la tranchée.

Les généraux se sont pour la plupart rendus chez le maréchal Gérard à midi. Le général Desprez y est arrivé à l'heure.

C'est à tort que quelques journaux ont attribué au 61^e l'honneur d'avoir repoussé la sortie hollandaise, faite dans la nuit du 2 décembre. Ce régiment est assez riche sans désirer s'enrichir au dépens des autres. C'est M. Montigny aussi honorablement connu à l'armée que parmi les littérateurs, qui à la tête des voltigeurs du 65^e s'est opposé à cette sortie, d'ailleurs ici artillerie, infanterie, génie, tous rivalisent de courage.

ANVERS, LE 14 DÉCEMBRE.

OPÉRATIONS DU SIÈGE.On lit dans le *Phare* :

A quatre heures et demie du matin les Français ont attaqué la lunette St-Laurent. Deux compagnies de voltigeurs et deux de grenadiers du 65^e régiment ont été employés à l'attaque ainsi que les mineurs. Ces derniers ont fait sauter une mine ce qui a facilité l'assaut. Les Hollandais qui ont sauté jetaient des cris horribles. La citadelle lançait des bombes pour soutenir la lunette. A six heures et demie elle était au pouvoir des Français. C'est un mineur qui est monté le premier à l'assaut le fusil sur le dos et la pioche à la main, il s'est emparé des premières pièces de canon.

On a compté de 56 à 60 prisonniers et plusieurs blessés et morts : on ne sait pas au juste le nombre de ceux qui ont sauté.

Le général du génie français était présent à l'attaque.

Un lieutenant français a été tué et deux soldats blessés.

Les prisonniers hollandais étaient à dix heures auprès de l'église de Berchem, à deux heures on doit les diriger sur Malines.

A une heure les travailleurs français étaient déjà à couvert dans le fort St-Laurent, on y transporte des fascines d'une grande dimension.

Depuis le matin plusieurs blessés hollandais ont été transportés en ville.

Dans la matinée deux mineurs français et trois grenadiers ont été blessés dans la tranchée.

*Voici d'autres détails.***PRISE DE LA LUNETTE SAINT-LAURENT.**

C'est cette nuit vers quatre heures que ce fort est tombé au pouvoir de nos alliés. L'heureuse réussite des premiers travaux du mineur chargé d'y pratiquer les fourneaux nécessaires à l'explosion faisait pressentir un résultat favorable : la prévision n'a point été trompée. A trois heures et de-

mie une forte détonnation a annoncé le jeu de la mine. Un ébranlement des plus violens a amené une ouverture suffisante pour que les Français pénétraient dans le fort.

C'est alors que la petite garnison hollandaise qui s'y trouvait a demandé à pouvoir rentrer dans la citadelle en offrant d'abandonner la lunette aux vainqueurs.

M. le maréchal ayant fait répondre qu'on ne capitulait pas ainsi et qu'il fallait se rendre, les soixante hommes qui formaient la garnison du fort avec un officier se sont rendus et les Français ont pris possession de la lunette. L'officier manifestait assez le désir de se défendre encore, dit-on, mais la contenance des siens l'a fait renoncer prudemment à toute résistance ultérieure.

Cette prise neutralise un point important de défense pour les assiégés; en même temps qu'elle est une excellente position pour les assiégeans et le présage assure de la chute du dernier boulevard de la domination de Guillaume en Belgique. Les prisonniers ont été expédiés sur Malines.

Le feu continue avec assez de vigueur depuis ce matin.

On lit dans le *Journal d'Anvers* :

Hier, vers le milieu de la journée, le feu des assiégés était ralenti. Mais vers la soirée et pendant la nuit le feu a redoublé de part et d'autre et ébranlait tous les environs par ses bruyantes détonnations.

Ce matin, à quatre heures on a fait jouer le fourneau de mine, pratiqué à la lunette St-Laurent. L'explosion a ouvert une brèche et une compagnie de grenadiers du 65^e régiment s'est élancée et a occupé ce fort sans coup férir et sans forte résistance. 82 Hollandais dont 2 officiers ont été faits prisonniers et conduits au cimetière de Berchem. Une dizaine de blessés ont été conduits à l'ambulance française; on ne connaît pas le nombre des morts. On déblaye les décombres et la lunette va servir à l'attaque principale qui s'opère maintenant par les travaux du génie.

Les batteries de brèche vont s'élever, c'est ici la partie la plus périlleuse du siège, parce que les travaux et l'attaque s'opèrent sous les murs de la citadelle, ces batteries étant établies à environ 50 mètres seulement du front attaqué. C'est le bastion de Tolède qui sera battu par le flanc gauche et que, dit-on, on contre-battra en même temps à droite. Il serait possible que, dans cette direction (celle de la rue du Couvent) quelques boulets passent au-dessus de la citadelle. C'est de notre part un acte de prévoyance dont on appréciera facilement les motifs.

La pharmacie de la citadelle a été détruite par le feu des assiégés. Tout a été brûlé, médicamens et linges à pansement. Le commandant doit recourir, pour ses blessés, à la Tête de Flandres.

Les travaux qui continuent avec persévérance approchent de leur fin.

BRUXELLES, LE 14 DÉCEMBRE.

S. M. le roi est parti hier soir pour Anvers.

— Les mots *relâche par ordre*, écrits hier au milieu de la journée sur l'affiche du spectacle, ont donné lieu pendant quelques heures à la propagation des nouvelles les plus alarmantes. On accourait sur les places et dans les établissemens publics pour s'interroger. Tout le monde était inquiet, mais on différait sur la cause. Les uns assuraient qu'un des princes français avait été tué, d'autres que le roi était grièvement blessé; qu'Anvers brûlait. On avait attaché aux mots *relâche par ordre*, une significa-

tion beaucoup trop grave ; nous avons su que la mesure avait été ordonnée par la régence. Il paraît que l'état du lustre réclame des réparations d'une urgence telle que l'autorité n'a pas cru pouvoir permettre de représentations, avant que les réparations n'aient eu lieu.

— M. Notomb n'est pas allé à Londres comme on l'a annoncé. Le roi l'avait chargé de se rendre à Bruges auprès de M. de Meulenaere, que S. M. autorisait à former un ministère en lui laissant toute latitude à cet égard, soit pour conserver l'ancien ministère en tout ou en partie ; soit pour s'adjoindre des hommes entièrement nouveaux. M. Notomb était de retour hier. Nous annonçons à regret que M. de Meulenaere a pensé que la position particulière où se trouvaient les Flandres, ne lui permettait pas de quitter son gouvernement. Après cette dernière tentative, il est probable que le roi refusera d'accepter les démissions des anciens ministres, et qu'ils reprendront leurs fonctions.

— Des nouvelles très-récentes de Londres et dignes de foi, nous permettent d'annoncer que la santé du prince de Talleyrand ne donne plus la moindre inquiétude. Des lettres par voie de France, confirment cette nouvelle. (Emancip.)

— M. de la Ferronays, aide-de-camp du maréchal Gérard est arrivé hier matin à Bruxelles, du quartier-général de Berchem, chargé de dépêches. Il est reparti pour Berchem deux heures après.

— Nous apprenons que M. Vincent, secrétaire-général du ministère de la justice, a provisoirement la signature comme chef de ce département pour les affaires de comptabilité.

— Une partie de l'artillerie, qui tenait garnison à Bruxelles, a quitté notre ville pour se rendre à Venloo.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Suite de la séance du 12.

M. Jullien s'étend sur les vices du système financier. On a parlé, dit-il, de grever les rentes hypothécaires ; j'aurais désiré que le ministre nous eût développé ses idées sur cet objet, d'autant plus que l'année dernière M. Coghien le regardait comme un moyen d'accroître les ressources du trésor. Quand à moi, je le crois impraticable. On ne veut sans doute pas frapper les rentes non hypothécaires, ainsi il peut en être question ; quant aux rentes hypothécaires, il est à considérer que ceux qui hypothèquent leurs biens sont ordinairement déjà gênés dans leurs affaires. D'un autre côté, il peut arriver que le même bien soit grevé de plusieurs hypothèques, et pour une somme au-dessus de sa valeur réelle. Comment distinguera-t-on alors entre les bonnes et les mauvaises inscriptions ? Ce serait d'ailleurs éteindre un mode de circulation nécessaire à la société ; car on se gardera bien d'employer ses capitaux de cette manière : il est même dangereux d'agiter ici cette question, car, d'après le code civil, lorsqu'il s'est passé deux ans depuis la création de la rente, le créancier a le droit de réclamer le paiement de son capital : jetez l'inquiétude parmi les créanciers, ils actionneront leurs débiteurs de suite après les deux années, pour ne pas être frappés plus tard par votre loi. Il existe d'autres moyens qui sont préférables.

M. Coghien répond à plusieurs orateurs : M. Meeus a insisté sur ce que la commission de révision des impôts n'avait pas été convoquée. Je ferai observer que l'idée de créer cette commission est de moi, je n'ai donc pu désirer sa dissolution. On lui a soumis plusieurs projets de loi, cela n'a mené à aucun résultat. Quant à la banque, je persiste à soutenir qu'elle doit un solde au gouvernement. Au 30 septembre 1830, lorsque le gouvernement provisoire somma la banque de déclarer ce qu'elle avait en caisse, il y avait 40 millions dont deux se trouvaient en Hollande ; il en résulte déjà un solde assez considérable. Elle a allégué entre autres qu'elle avait avancé au waterstaet, 6,800,000 fl., qui n'avaient pas été votés par les états-généraux. Mais d'après les 24 articles, la liquidation ne peut s'en opérer qu'avec les autres objets à régler de commun accord avec la Hollande. Je suis le premier à désapprouver l'injuste répartition du foncier, aussi ai-je hâte, pour autant qu'il était en mon pouvoir, l'achèvement du cadastre. Quant à l'impôt sur les distilleries, mon opinion est que si nos finances étaient dans un état plus prospère, il faudrait entièrement l'abolir, attendu la concurrence que nous avons à soutenir avec la France et l'Angleterre.

M. Delhougne s'attache à réfuter ce qu'a dit le préopinant relativement à la commission de révision des impôts des quatre projets qui ont été soumis à la chambre ; elle n'a plus été convoquée depuis le 6 décembre de l'an dernier.

M. Thiry reproduit en grande partie les observations qu'il a faites hier.

M. Mary soutient les conclusions de la section centrale, et reproduit les observations qui résultent du rapport de cette section qu'il a soumis à la chambre.

La séance est levée à 4 heures, et remise à demain à midi et demi pour la continuation de la discussion.

— La chambre, dans sa séance du 13, a continué la discussion générale sur le budget des voies et moyens.

LIÈGE, LE 15 DÉCEMBRE.

On lit dans le *Liberal* :

Bruxelles, le 14 décembre, 5 heures.

MINISTÈRE.

On annonce comme positive la rentrée de M. Lebeau, à la justice ; de M. Ch. Rogier, à l'intérieur ; de M. Goblet, aux affaires étrangères.

(Nous recevons à l'instant la confirmation de cette nouvelle.)

— Une erreur que presque tout le monde partage en Belgique jusqu'à ce jour, c'est que le roi Léopold est le descendant du prince de Cobourg qui commandait les armées autrichiennes dans les premières guerres contre la république française. Ce prince de Saxe-Cobourg étant le frère puîné de l'aïeul de Léopold n'était donc que le grand-oncle du roi des Belges. (Courrier Belge.)

— Du 8 au 10 décembre, 32 navires sont entrés dans le port d'Ostende, le plus grand nombre chargé d'avoine et orge ; les autres avec du café, du sucre, des fruits, du coton et autres marchandises, ayant ensemble une capacité de 3,834 tonneaux. Le nombre d'arrivages depuis le 1^{er} décembre est de 50 navires.

— Le *Correspondant de Nuremberg* annonce qu'une députation de la Prusse rhénane est arrivée à Berlin pour porter plainte des entraves que le commerce de Prusse sur le Rhin éprouve de la part du gouvernement des Pays-Bas.

— Le conseil de régence a procédé hier à l'élection d'un administrateur des hospices. Voici le résultat du scrutin. Il y avait 16 votans :

M. Lavalleye a obtenu 15 suffrages.

M. Ernst, jeune, 1.

D'après un courrier qui nous parvient d'Amsterdam, nous sommes informés que le gouvernement hollandais est résolu à fermer l'Escaut aux navires de toutes les nations indistinctement, comme après le traité de Munster. (Em.)

Les nouvelles de Paris du 12 portant qu'un projet de loi sur la responsabilité des ministres a été présenté à la chambre des députés, dans la séance du 12 au nom du gouvernement, et que M. Giron de Saint Geniez, arrêté par suite de l'affaire du coup de pistolet, et sur qui la police avait particulièrement fixé ses soupçons, vient d'être mis en liberté ; il a été tenu au secret pendant quinze jours au secret. Voilà tout ce que ces nouvelles contiennent d'un peu important.

Voici en substance les principaux articles du projet de loi sur la responsabilité des ministres et des agens du pouvoir, présenté par M. Bartho, ministre de la justice :

Les faits pour lesquels les ministres encourent une responsabilité pénale sont ceux de trahison, de concussion et de prévarication.

Pour la poursuite, il faut dénonciation de 5 membres de la chambre des députés ; si la chambre admet la dénonciation, il sera nommé une commission composée d'un membre de chaque bureau.

Cette commission instruit l'affaire, et sur ses conclusions la chambre adoptera ou rejettera l'acte d'accusation.

Si la chambre adopte, l'accusation sera portée en son nom devant la cour des pairs, et soutenue par des commissaires.

La chambre des députés sera toujours libre de renoncer à l'accusation.

La peine de mort et celle de la déportation ne pourront être appliquées que pour crime de trahison.

Les autres agens du pouvoir pourront être poursuivis sans autorisation préalable. Ce projet de loi sera imprimé et distribué dans les bureaux.

— La commission des condamnés pour causes politiques pendant la restauration, vient de publier une pétition qu'elle se propose d'adresser aux chambres pour obtenir, en faveur des victimes du régime qui a pesé quinze ans sur la France, des indemnités proportionnées aux pertes qu'elles ont éprouvées. Cet écrit, sorti d'une plume exercée, retrace avec une effrayante vérité les manœuvres des Bourbons pour substituer aux libertés publiques le régime du bon plaisir. Cette pétition avait été précédée d'un compte rendu, dans lequel se trouvent des documens précieux, que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Le nombre des condamnés dont les titres sont parvenus dans les bureaux de la commission est de 2,466, classés ainsi qu'il suit :

Condamnés à mort et exécutés, 118 ; contumaces, 414 ; commués, 57. — Total, 299.

Aux travaux forcés à perpétuité, 47 ; aux travaux forcés à temps, 49. — Total, 36.

A la déportation, 72 ; à la réclusion, 48 ; au bannissement à perpétuité, 72 ; au bannissement à temps, 35. — Total, 197.

A l'emprisonnement de quinze jours à trois mois, 129 ; de trois mois à 6 et plus, 434 ; de six à deux ans, 167 ; de deux à cinq ans, 253. — Total, 983.

A la surveillance seule, par arrêt ou jugement, 45.

A des amendes ou à des confiscations seules, par arrêts ou jugemens, 49.

Par mesure administrative, 123.

Prévenus et acquittés après détention, et considérés par la commission comme condamnés de un jour à un mois, 69 ; de un mois à trois, 78 ; de trois mois à six et plus, 237 ; de un an et plus, 78. — Total, 462.

Persécutés et pillés sans détention ni jugement, 445. — Total, 2,299.

Le nombre des condamnés flétris est de 18.

Condamnés pour conspirations, 986 ; pour délits politiques de la presse, 481 ; pour cris et actes dits séditieux, 894 ; persécutés et pillés par suite de leurs opinions, 238. — Total, 2,299.

Ajournés par la commission, pour insuffisance de pièces, 75 ; rapports récemment faits sur pièces produites et non encore classés, 92. — Total général, 2,465.

Les nouvelles de Londres du 11 décembre, sont insignifiantes. Les fonds publics à la bourse de ce jour ont été presque sans affaires. Les journaux commencent à rendre compte des premiers résultats des élections commencées pour le nouveau parlement.

(Correspondance particulière.)

Anvers, le 14 décembre 1832.

La lunette Saint-Laurent a été prise ce matin, vers quatre heures. On avait pratiqué sous les remparts une mine qui a fait sauter deux pans de murailles ; c'est par cette brèche que les Français se sont frayés un passage.

Soixante-cinq soldats et un officier ont été faits prisonniers. Peu d'instans avant l'entrée des Français dans la lunette, un capitaine hollandais avait été blessé et s'était retiré dans la citadelle. Les prisonniers ont été déposés dans l'église de Berchem.

La prise de la lunette Saint-Laurent est d'un grand avantage pour les assiégeans. Elle masquait, par sa position, une partie du corps de la place, du côté où elle est attaquée, et détournait sur elle une partie des efforts de l'ennemi.

Ajoutez à cela que les tirailleurs hollandais inquiétaient déjà les travailleurs et gênaient leurs opérations. A présent les trois ou quatre batteries qui tiraient continuellement sur le fort qui vient d'être pris, peuvent être dirigées contre le corps de la place, en faveur duquel il ne sera opéré de diversion puissante sur d'autres points.

Je vous enverrai demain d'autres détails.

Hier, vers neuf heures du soir, une fusillade extrêmement vive s'était engagée dans les environs de la lunette, c'était sans doute pour occuper l'attention de la garnison, et laisser le champ libre aux mineurs.

Pendant tout le temps de cette fusillade, les batteries n'ont aussi cessé de tirer. On a compté que plus de 100 bombes et obus sont tombés sur la citadelle en moins d'une demi-heure. Les hollandais ripostaient vigoureusement de la lunette.

Quant au corps de la place, il ne tirait que fort peu le canon ; les coups venaient de la partie de la citadelle, qui est moins exposée au feu des Français. Quelques bombes portaient du centre de la place, et des batteries du Kiel : ces derniers tiraient sur la chaussée de Boom. Quant aux bastions de Tolède et de Paciotto, ils étaient muets (1). On peut conclure de là que les batteries qui armaient cette partie de la citadelle sont totalement détruites.

Vers 9 heures du soir, la citadelle a fait des signaux, un des bâtimens hollandais qui se trouvait du côté de Bergt a allumé un grand fanal, qui éclairait une certaine partie de l'Escaut ; ce signal a été répété du côté de Lillo, et ensuite on l'a vu se reproduire sur l'Escaut aussi loin que la vue pouvait s'étendre.

Les Hollandais ont aussi lancé hier une assez grande quantité de pots à feu. Ces projectiles jettent une vive lumière et éclairent une portion de terrain assez considérable.

(1) On sait que la citadelle n'est attaquée que par 7 faces de bastions ; les autres étant du côté de l'Escaut et de la ville ; les boulets et les bombes tombent toutefois dans l'intérieur de la citadelle.

déserteur, dont je vous parlais hier, a dit la charpie de la citadelle a été brûlée dans des incendies qui ont eu lieu depuis le commencement du siège, et qu'on avait enlevé aux soldats une partie de leur linge pour le pansement des blessés.

(Autre correspondance.)

La citadelle St. Laurent est prise. Les grenadiers et voltigeurs du 65^e de ligne sont entrés dans la ville par une brèche de 12 mètres de largeur, et leur tête leur colonel, qui y est monté le premier, a jeté l'épée à la main.

Les Français ont à déplorer la perte d'un lieutenant qui a eu la tête percée d'une balle. Un officier hollandais qui a été fait prisonnier était si fier de son nom et de son grade, qu'il se nomme Debrow et appartient, ainsi que ses soldats, aux fameux 10^e si connu à Bruxelles. Un autre officier est parvenu à s'échapper.

Les prisonniers sont dans un état de dénûment complet. Je les ai vu ce matin. Des canonniers hollandais coupaient des buches pour leur faire du feu. Leur a été faite une distribution de pain et de tabac en ma présence. Ces hommes avaient l'air étonné et tout étonnés de se voir traités avec tant de bonté.

On a trouvé dans le fort une petite pièce de campagne, un obusier et deux mortiers à la Colonne, mais pas un fusil de rempart; l'obusier était chargé et a été immédiatement tiré contre la citadelle par les voltigeurs.

Il est très-vrai que la charpie de la citadelle a été brûlée. Chassé vient d'en faire demander en ville. Il a demandé au maréchal de pouvoir évacuer les blessés. On croit que le maréchal donnera la permission demandée.

Les Français sont occupés à se loger dans la ville.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On écrit de la citadelle d'Anvers :

Il arrive que les bâtimens de la citadelle sont atteints de feu; mais ces incendies sont de peu d'importance, on en devient facilement maître. C'est ainsi qu'à été incendiée une partie de la caserne de l'artillerie, appelée le magasin. Dans une sortie que nous avons faite, le 58^e régiment français doit avoir tant souffert qu'il n'en est resté que très-peu d'hommes. La discipline qui règne ici est au-dessus de tout éloge.

Nous apprenons qu'à la suite des entraves mises par les Français à la navigation de l'Escaut supérieur, non seulement les navires anglais et français, mais aussi les navires de tous les pavillons se rendant d'Anvers à la mer ou de la mer à Anvers en seront empêchés par les forces royales de S. M.

Le marché s'est ouvert en hausse, mais est resté faible. Il y avait beaucoup de vendeurs en fonds hollandais, ce qui occasionné la baisse.

THÉÂTRE. — Revue.

Le répertoire de la semaine théâtrale qui vient de s'écouler n'a pas été sans attrait pour les amateurs de bons ouvrages. Il y a eu moins d'ennui, et partant moins de signes de mécontentement; les sifflets n'ont pas, comme à l'ordinaire, sillonné les oreilles des paisibles habitans du parquet des loges; on s'est amusé enfin : c'est presque un miracle.

M. Laville et son associé ne puisent pas dans cet état de situation d'utiles enseignemens pour l'avenir, il faut espérer de leurs capacités administratives; à d'autres le maître dictatorial, s'ils n'ont pas cette fois saisi la mesure de ce qu'il faut faire pour nous intéresser!

Revenons rapidement. Voici pour l'opéra : *Robin des Bois* et la *Muette* ! Quelque soit le mérite de ces deux ouvrages, on ne les tient pas sans doute pour capables de nous émouvoir encore, de ranimer en nous des souvenirs effacés, des sensations perdues; et pourtant on les a revus avec plaisir. On ne s'inquiète pas de ce pauvre *Robert-le-Diable* dont la destinée est devenue si malheureuse, et de ce terrible *Zampa* qui faisait tant de bruit l'année dernière. Se plaindra-t-on encore de l'exigence d'un public qui, pouvant avoir mieux, ne veut rien de moins que le meilleur, de la *Marie*, de la *Prisonnière*, de *Léocadie*, de la *Neige* et d'autres comédies à ariettes de la même fabrique. Mieux vaudraient des concerts historiques dont les Lulli, les Rameau, les Tartini, les Philidor feraient tous les frais; ces grands génies auraient du moins pour nous le mérite de la nouveauté.

Lundi, *Un Duel sous Richelieu*, ou bien, comme le porte l'affiche pour les cuisinières et les écoliers de septième, *Un Duel sous le cardinal Richelieu*, a réussi complètement. Ce drame, dont le sujet semble avoir été inspiré par la *Marianne Delorme* de Victor Hugo, est d'un grand intérêt et l'action principale marche avec rapidité à travers une foule d'incidens vivement colorés et de situations attachantes. C'est un tableau dont la description est impossible, parce que tout y

est imprévu et frappe, pour ainsi dire, à bout portant. La scène se passe sous Louis XIII; le principal personnage est le duc de Chevreuse, bon mari, ami fidèle, honnête homme et peu courtisan, ce qui ne l'empêche pas d'être trompé par sa femme et par son ami, un de ces caractères dont l'effet est certain au théâtre. Viennent ensuite la marquise de Chevreuse et le comte de Chalais son amant; puis le petit abbé Gondis, ce semillant bretteur en soutane, dont les propos médisants amènent le dénouement de cette aventure. En deux mots, il s'agit d'une intrigue d'amour à travers laquelle on a jeté un duel, crime qu'une loi de Richelieu punit sévèrement, et qui se termine par la mort du comte de Chalais de la main du mari trompé.

On a remarqué que, dans un *duel sous Richelieu* ou *les Raffinés*, il n'y a pas moins de quatre duels. Voilà ce qui s'appelle être fidèle à son titre.

M. et Mme. Valé et Victor ont fait tout ce qu'ils ont pu pour conduire à bonne fin leur médiocre entourage. Il est impossible d'être plus mal secondés. Nous espérons que la seconde épreuve aura plus d'ensemble et qu'on aura supprimé ces chétifs couplets qui font que Léopold prend cela pour du mélodrame.

On a revu avec plaisir *Louise*, qui a été assez bien jouée, surtout par Mlle Thuillier et *Rodolphe*, dans lequel M. Paul a été médiocre et Bognoul détestable. Nous croyons que M. Paul ferait bien de ne pas se lancer dans les Gontier, et de laisser tous ces rôles difficiles à Amedée, dont il ne peut sous aucun rapport supporter la comparaison. Lorsque les débuts seront terminés, nous lui conseillerons en passant de ne pas sortir de son emploi et d'escamoter autant de couplets qu'il le pourra; ce sera autant de gagné pour lui et pour nous. Il a été mieux dans *les Premières Amours*; ce vaudeville délicieux dans lequel Mlle. Thuillier a été charmante, a été joué avec un ensemble rare; aussi, les applaudissemens ne lui ont pas manqué.

Judi, nous avons entendu ou cru entendre M. Fancello, guitariste distingué, nous n'en doutons pas, mais dont le mérite ne peut guères être apprécié que dans un salon.

Nous avons trouvé très-plaisante une *fantaisie improvisée* représentant une bataille, sur une guitare !... ô Beethoven, quelle parodie !

TAXE DU PAIN A LIEGE du 15 décembre.

Pain de seigle, 44 1/2 c. au lieu de 45 c.
Pain moitié seigle et moitié froment, 20 c. au lieu de 21.
Pain dit de ménage, 24 1/2 c. au lieu de 25 1/2.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 14 décembre.

Naissances : 2 garçons, 5 filles.
Décès : 2 garçons, 4 filles, 3 femmes, savoir : Marie Thérèse Delhez, âgée de 68 ans, derrière St-Pholien, veuve de Mathieu Guillaume Crulle. — Marie Anne Petit, âgée de 66 ans, rue des Écoliers, veuve de François Gérin. — Jeanne André, âgée de 52 ans, blanchisseuse, rue Pont-Mouset, épouse de Jean Hubert Thiriaux.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui dimanche, 16 décembre, abonnement courant, *la Ferme de Bondy* ou *les deux Réfractaires*, épisode de l'empire en quatre actes et cinq années, précédé par *Marie*, opéra en trois actes. Le spectacle commencera par *la Bal d'ouvriers*, vaudeville en un acte.

Il paraîtra demain un Supplément.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

G. MODAVE, fabricant de Fleurs Artificielles, rue Vinave-d'Ille, n° 45, a reçu de Paris les nouveaux modèles de COIFFURES DE BAL; il tient magasin de toute espèce de Fleurs, Coiffures de fantaisies, etc. 79

Au GASTRONOME, Pont-d'Ille, l'on reçoit chaque semaine Pâtés de foie gras de Strasbourg et de différents gibiers, Truffes fraîches, Chevreuils, Poulardes et Dindes truffées et non truffées, Faisans de Bohême, Perdreaux rouges, Jambon de Westphalie, pieds et Cotelettes truffés, etc. 724

Rue Vinave-d'Ille, n° 52, il y a un joli QUARTIER à LOUER; on y échange à un taux avantageux les louis, pièces de 20 francs, Frédéric, couronnes de Brabant, thalers, argent et papier, etc. 40

VENTE DE MEUBLES.

Mercredi prochain, à la salle de F. THONNARD, cour de hospices, on y VENDRA une forte quantité de MEUBLES, etc

PIANO à 6 octaves et 4 pédales, à VENDRE, rue Saint-Hubert, n° 785. 24

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils, Souverain-Pont, n. 320

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET, rue Ste Ursule

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

* * La direction a l'honneur d'informer le public, qu'après le premier janvier 1833 et jusqu'à révocation du présent avis elle continuera de recevoir les pièces de dix et de cinq florins au taux antérieurement établi (frs 21-16 40/100 pour les pièces de 10 fls.) tant au trésor de la Société Générale à Bruxelles, que dans les caisses de ses agens dans les différentes villes du royaume.

Dans le cas de révocation de cette mesure, le public en sera informé, au moins huit jours d'avance. 90

MAGASIN PLACE VERTE N° 780.

Chez F. PRINZEN sont arrivés les assortiments de lainage, tels que gilets, jupons, camisoles, caleçons tricotés et tissés pour femmes, hommes et enfans, en toute qualité, gilets, camisoles et jupons de cachemir, robes d'enfans, bas de laine de France et autres bas de Viganie gris et blanc de laine, blanc de gaze, idem bas tricotés, en toute qualité, bas de filsoelle pluchés et autres, bas de soie, chaussettes, en tout genre, chaussons, écharpes, callotins, bas d'enfans en laine en toute qualité et grandeur. Le magasin est toujours assorti en bas de coton, écu et blanc à jours et unis et bonnets; quantité de foulards, cravattes soie noir et fantaisie, velours, madras soie noire, schals, manchons, tails, linges de table, damassés, flanelles, cotonnettes, etc. 778

500 gilets et caleçons confectionnés d'après les meilleurs modèles, depuis 1 fl. 25 c. à 6 fls. P.-B.

La veuve CHARLES, née DENEUMOULIN, place Saint Denis, n° 743, a reçu un grand assortiment de TOILES de Brabant de toutes largeurs, super fines de 4/3 d'Hollande et de Courtrai; idem de 4/4 pour taves d'oreillers, batiste de France et d'Ecosse, mouchoirs idem; linges de table de toutes qualités; services damassés, nappes à thé en écu, couette damassée et autres pour matelats; toile bleue, lin de Flandre de toutes qualités ainsi que flanelle.

La même a reçu une partie de belles Toiles d'Allemagne à des prix très-avantageux.

Le mardi 18 décembre 1832, à une heure après-midi, les représentans Pierre Legros et Marie Magdelaine Deliege; feront exposer en VENTE publique en la maison du notaire DEMONTY, à Clermont, leur FERME, située au centre de la commune de Clermont, au hameau de Crawhez, consistant en beaux, vastes et solides bâtimens d'habitation, et d'exploitation et environ 43 bonniers 65 perches de belles prairies de 1^{re} et 2^e classe. S'adresser pour plus amples renseignements audit notaire DEMONTY, à Clermont. 74

La veuve CHARLES née DENEUMOULIN, place St-Denis, n° 743, a reçu Bougies transparentes, Chandelles de Brabant, Huile épurée, le tout de 1^{re} qualité.

() L'héritière bénéficiaire de M. NAUTHON dit St-Victor, directeur du Théâtre de Liège, voulant prendre l'avis des créanciers touchant les revendications qu'on lui fait de différents objets compris dans l'inventaire, les invite à se réunir mercredi prochain dix neuf décembre, trois heures précises de relevée au foyer de la Salle de Spectacle, pour délibérer sur ces revendications et prendre dans leur intérêt les mesures nécessaires pour parvenir à un prompt arrangement des affaires de la succession.

Messieurs les créanciers et revendiquans sont priés de se munir de leurs titres.

BOURLETS EN BALEINE.

AVIS. — Mme. FOURNIER, de Paris, seule brevetée pour la fabrication des bourlets en baleine, a l'honneur de vous prévenir qu'elle vient d'établir en cette ville, un seul dépôt autorisé à VENDRE à prix de fabrique. La supériorité et la solidité de ses Bourlets ne laissent rien à désirer, sa fabrication étant au dessus de tout ce qui a été fait en imitation. Ce dépôt se trouve chez GILLON-NOSENT, rue Pont-d'Ille, n° 32.

MAISON à LOUER avec tannerie, rue des Tanneurs, n° 87 on peut louer la tannerie séparément. 326

A LOUER pour le Noel prochain, une MAISON, située rue St-Jean, n° 766 S'adresser place St-Pierre, n° 873. 885

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Auguste L'hoest, boulanger, demeurant rue St-Séverin, n° 670; tendante à obtenir l'autorisation d'établir un four à pain dans la cave de la maison qu'il habite, arrêtent :

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux, pour que les personnes qui auraient des motifs d'opposition à faire valoir aient à les adresser à la régence dans le terme de quinze jours.

A l'Hôtel-de-ville, le 12 décembre 1832.
Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

Il sera procédé le 20 du courant, au ministère de la guerre à Bruxelles, à L'ADJUDICATION de la fourniture des différentes espèces de papier et de la main d'œuvre des impressions nécessaires pour le service du ministère susdit, pendant l'exercice 1833.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé à la deuxième division des bureaux de l'administration provinciale où il pourra en être pris communication.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

RUE St. JEAN EN ILE, N° 767, A LIEGE,

Traite toutes les maladies de la bouche, fait l'extraction du tartre qui comprime et détruit les gencives, les rend saignantes, produit des ulcérations qui exhalent une odeur désagréable et entraîne inévitablement la chute prématurée des dents, ce qui prive souvent la jeunesse de cet ornement si précieux. Entretien et remplace les dents des enfants qui prennent une direction vicieuse. Il possède un moyen particulier de confectionner des dentiers incorruptibles complets et partiels, infiniment plus aisés que ceux mis en usage jusqu'à ce jour, qu'il adapte de manière à tromper l'œil le plus pénétrant.

Ces pièces artificielles, par un procédé nouveau, ont l'avantage de ne gêner en rien la mastication, et toute personne peut les ôter et les replacer facilement elle-même.

LIQUEUR PHILODONTIQUE.

Cette liqueur antispasmodique possède au plus haut degré la propriété de calmer les douleurs de dents, de prévenir toute espèce de carie, et de guérir plusieurs maladies buccales; telles que le scorbut, les aphtes, abcès, ulcères, parulis, épulies, gonflement des gencives, etc. Par son parfum aromatique, elle neutralise les odeurs désagréables qui sont souvent l'effet d'une longue négligence des soins que l'on doit apporter à l'entretien de la bouche.

Prix 1 florin le flacon.

POUDRE DÉTERSIVE.

Les personnes qui prennent un soin particulier de leurs dents, aiment beaucoup à se servir de cette préparation, qui les nettoye parfaitement sans en altérer l'émail, entretient leur blancheur et leur solidité, et fortifie les gencives. On a évité dans cette composition tout ce qui pourrait tendre à la détérioration de l'organe dentaire; son usage journalier dissipe la mauvaise odeur de la bouche, et l'entretient dans un état de parfaite santé.

Prix des boîtes 1 fl. Id. petites 50 cents.

Afin de prévenir toute contrefaçon, chaque flacon portera le nom de POURBAIX, imprimé dans le verre; et les boîtes de la véritable poudre détersive seront revêtues de son cachet et accompagnées d'une instruction pour se servir des deux préparations.

VENTE D'UNE FERME D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Le jeudi, 27 décembre 1832, à neuf heures, M. DUSART, notaire à Liège, vendra, aux enchères publiques, en son étude, rue Féroustrée, n° 569, une belle ferme appelée le Bon bonnier, située en la commune de Roloux, à deux lieues de Liège, occupée par la dame veuve Renkin, contenant 43 bonniers.

Plusieurs pièces de terre, situées sur les territoires de Goux, Velroux, Lexhy, Horion, Jeneffe, Novilles et Fexhe, seront vendues séparément.

S'adresser audit notaire DUSART, pour se procurer des affiches contenant la formation des tois et voir les conditions et titre de propriété.

La VENTE de plusieurs MAISONS et PIÈCES de TERRE, situées à Chénée et Embourg, appartenant aux époux Leloup, annoncée pour le 3 décembre, en leur demeure, à Chénée, n'ayant pu avoir lieu, est définitivement remise au jeudi, 27 décembre, à 10 heures du matin, en l'étude du notaire GILKINET, rue Féroustrée, où l'on peut voir les titres de propriété.

VENTE définitive pour sortir de l'indivision.

Mardi, 18 décembre 1832, à neuf heures du matin, il sera VENDU aux enchères, par le ministère du notaire DELEXHY, en son étude, rue St. Séverin, à Liège, les IMMEUBLES suivants:

1er Lot. — Une bonne et spacieuse maison de commerce, avec grande cour, porte cochère et écuries, portant le n° 248, sise à Liège, au faubourg, Ste. Marguerite.

2e Lot. — Une maison, cotée 115, sise au même faubourg, rue Basse-Chaussée.

3e Lot. — Une maison, sise au Petit Doni, à Ans, avec un jardin de 6 perches.

4e Lot. — Une autre maison joignant à la précédente, avec jardin de même contenance.

5e Lot. — Deux petites maisons, sises en Glain, cotées 727 et 728.

S'adresser au notaire DELEXHY, pour voir les titres de propriété et le cahier des charges.

VENTE PAR LICITATION.

Le 17 décembre 1832, à neuf heures du matin, il sera définitivement procédé pardevant M. le juge de paix des quarts du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau sis rue St. Jean en Isle, à Liège, par le ministère de M. PAUQUE, notaire, audit Liège, à la VENTE publique d'une MAISON, avec cour, écurie, jardin, appendices et dépendances, située quai d'Avroy à Liège, cotée 569, joignant d'un côté à M. Dieudonné Malherbe, et du côté opposé à M. Pierre Kevers, maréchal ferrant.

S'adresser pour voir les conditions au cahier des charges de cette vente, audit M. le notaire PAUQUE, rue Souverain-Pont, où à M. HOUSSARD-FORGEUR, homme d'affaires, rue de la Régence.

A LOUER présentement ou pour le Noël prochain, une belle et grande MAISON restaurée à neuf, située à Liège, première maison rue Basse-Sauvenière, n° 795, consistant en cinq pièces au rez-de-chaussée, 4 au premier étage, et plate-forme couverte en plomb, 4 pièces au second, 2 au 3e, grenier, plusieurs belles caves, cour, 2 pompes, etc.

S'adresser rue Vinave-d'Ille, n° 604.

() Lundi 31 décembre 1832, trois heures de relevée, en l'étude, à Liège, du notaire KEPENNE, on exposera en VENTE aux enchères une belle et grande MAISON de campagne, située au centre du vallon de Sclessin, à 3 quarts de lieue de Liège, réunissant tous les agréments et commodités qu'on puisse désirer, avec chapelle, remise, écurie, jardin anglais et potager, entourés de murs bien garnis d'espaliers, un logement de fermier et bâtiments d'exploitation, séparés de la maison de maître, vignoble, terre et prairie; le tout contenant environ trois bonniers et demi métriques.

S'adresser au fermier pour voir les objets et audit notaire pour plus ample information.

() A VENDRE ou à LOUER pour en jouir au premier janvier 1833,

Un ATELIER de fabrique bâti en pierres et briques, couvert en ardoises, avec deux roues dans l'intérieur du bâtiment; un bon coup d'eau de 40 à 12 mètres, huit pieds de chute, trois appartements de machines à filer, deux drossettes surnuméraires, une foulerie à trois bacs, un lavoir, une place pour trois ou quatre machines à lainer, une maison à huit places pour le maître foulon, un quartier à trois places pour le contre-maître, une écurie pour trois chevaux, une remise, une place pour mettre la terre à foulon, deux jardins, une prairie d'environ un bonnier; le tout situé à CEREXHE HEUSEUR, canon de Fléron, à 40 kilomètres, deux lieues de Liège, 12 kilomètres, 2 1/2 de Verviers. S'adresser à Maître DE BEFVE, notaire à Liège, ou à M. GREGOIRE, propriétaire à la Passeroule, commune de Dison.

Jeudi trois janvier mil huit cent trente trois, aux deux heures de l'après-midi, les représentants Jean François Dantinne feront exposer en VENTE, par devant M. le juge de paix du canton de Herve, en son bureau, place du Péron, à Herve, n° 432, par le ministère de M. DEMONCEAU, notaire, à Herve, à ce commis par le tribunal séant à Verviers, DEUX MAISONS contigues, situées dans la ville de Herve, rue du Péron, joignant du nord à la maison de Hubert Renken, du midi, à la place de la maison démolie qui fut à Nicolas Chefnex et à la rue.

S'adresser audit notaire à Herve, en Potière, n° 148.

VENTE PAR COUPONS D'ACTION D'UN FRANC de huit belles Propriétés, valant 200 000 francs.

Situées à Dunkerque et à Bergues St-Winoc, département du Nord, et dans l'arrondissement de St-Omer, département du Pas de Calais (France).

Il y aura en outre huit mille cent quatre-vingt-dix lots gagnants; chaque numéro de la série gagnante aura droit à une prime de 5 francs, et chaque numéro de l'action gagnante à une prime de mille francs, dont le tirage aura lieu dans le courant du mois de janvier 1833.

S'adresser pour obtenir des Coupons à M. R. HAVAR fils, rue de la Rose, n° 476, à Liège.

EXTRAIT.

Par EXPLOIT de l'huissier BARTHOLOMÉ en date du 40ur décembre 1832, enregistré le lendemain, M. Jean Hubert Hepta, avocat, domicilié à Liège, rue derrière St-Thomas, pour lequel M. Forgeur, avoué, continue d'occuper, a fait signifier à Toussaint Arnold Olivier Beaujean, ci-devant échevin, ayant demeuré à Liège, faubourg Vivignis, présentement sans domicile connu, copie d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le vingt-neuf novembre dernier, enregistré le six décembre suivant.

Pour extrait: Signé, N. J. BARTHOLOMÉ, huissier

Jeudi, 27 décembre 1832, 2 heures de relevée, le notaire RENOU VENDRA, en son étude, rue d'Amay, une MAISON, sise à Liège, faubourg d'Amécœur, n° 121.

S'adresser audit notaire.

() Mercredi, 19 de ce mois, à deux heures précises, le notaire PAUQUE VENDRA à Pécenay, à la maison n° 932, sur Meuse à l'Eau, les MEUBLES et EFFETS d'une succession, consistant en garde-robes, commodes, buffets, secrétaires, chaises, bois de lit, horloges, quinquets, service à café, ustensiles de ménage, linges et autres objets.

A LOUER pour le premier mars prochain, une JOLIE MAISON DE CAMPAGNE et jardin entouré de murs bien arboré, avec prairie et bosquet, si on les désire, situés à Xhovémont, n° 476.

S'adresser audit notaire PAUQUE, qui est aussi chargé de PLACER différents CAPITAUX en rente et à terme.

APPARTEMENT garni à LOUER, rue de l'Université, n° 728.

A LA LUNETTE ANGLAISE,

Rue Vinave-d'Ille, n° 46, à Liège.

Le sieur BOULAY-RASSENFOSSE, à l'honneur de se voir venir que son magasin est ouvert, et qu'il reçoit chaque jour de nouvelles marchandises en lunetteries, pendules, parfumerie, lampes localité et autres, ainsi que la quincaillerie fine anglaise et française, assortiment de crayons de Conté pour dessin. Il tient aussi le véritable dépôt de la véritable Farine de Cologne de F. M. FARINA, vis-à-vis la place Juliers, n° 1 à Cologne.

On trouve chez lui cigares de la Havanne et de Hambourg 1re qualité. Venant d'ouvrir un atelier, il a l'honneur de prévenir qu'il raccommode et rétablit à neuf les pendules, horloges, montres de toute espèce, vendant à des prix très-modérés et garantissant tous ses ouvrages. Il espère mériter la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leur présence.

C'est chez lui que se trouve la poudre d'Albert, annoncée dernièrement dans les journaux.

VENTE considérable de LIVRES les plus RECHERCHÉS, qui aura lieu MARDI 18 décembre courant, et jours suivants, s'il y a lieu, à la salle de François THONNARD, rue Féroustrée, cour des Hospices.

Cette vente de livres est une des plus belles qui se soient faites à Liège; on ne peut en donner qu'une bien faible idée en ne portant ici le titre que de six ouvrages, le cadre de cette annonce ne permettant guère de détailler le grand nombre de tous ceux aussi intéressants:

1o Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle appliquée aux arts, avec figures, 36 vol. reliés. Paris 1819.

2o Biographie universelle ancienne et moderne, 52 vol. in-8o brochés, Paris 1816.

3o Atlas universel de géographie, par Vandermaelen, 6 gros vol. gd. inf. reliés; Bruxelles 1827.

4o Histoire universelle du règne végétal, ou nouveau dictionnaire physique et économique de toutes les plantes qui croissent sur la surface du monde par BUCHHAZ, sept gros volumes reliés, in-folio, dont quatre renferment les planches.

5o Histoire des mathématiques, par Montucler, et terminée par de Lalande, 4 vol. in-4o reliés.

6o Règne animal, par Cuvier, 5 vol. in-8o, Paris 1830.

Le Catalogue sera CLOS vendredi prochain, et se distribuera à la salle de vente, seulement.

Les 20 et 21 décembre 1832, à 11 heures précises du matin, M. GILLARD, propriétaire, continuera à faire VENDRE aux enchères, en sa demeure à Wanze, quantité d'objets mobiliers, consistant en pendules, porcelaines de Saxe, glaces, etc., une belle voiture, cabriolet, pressoir à vin, armoire, tonneaux de 1200 litres, livres, collection de fleurs. Il seront vendus le premier jour, 15 à 16 pièces de vin de bonne qualité, grande chaudière, bois sciés en planches de 12 pouces, bois blancs, nacelle, 2 pierres de moulin, 150 mille briques et beaucoup d'autres objets.

A crédit sous la direction du notaire LOUMAYE.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter, au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Fonds anglais du 11 décembre. — Consol., 83 7/8 0/0. — Fonds belges, 72 0/0. — Hollandais, 40 3/4.

Bourse de Paris du 12 décembre. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 98 fr. 40 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 27 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 67 fr. 95 c. — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 80 fr. 25 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 82 0/0. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 0. — Emprunt romain, 78 3/4. — Emprunt belge 76 1/4.

Bourse d'Amsterdam du 13 décembre. — Dette active, 39 7/8 0/0; idem différée, 00 0/0. — Bill. de change, 14 3/4. — Syndicat d'amort. 00 0/0; idem 3 1/2 0/0, 00 0/0 0/0. — Rente remb., 2 1/2 0/0, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et Co., 91 1/4 98 0/0, idem ins. gr. liv., 00 0/0, idem C. Hamb., 00 0/0; idem emp. à L., 00 0/0. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr., 3 0/0, 69 1/4. — Métalliques, 82 1/2. — Naples Falc., 75 1/4, idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 50 0/0 0. — A. N. 1re levée, 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0/0. — Brésil, 00 0/0. — Grecs 2e levée, 00 0/0. — Cont. guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/0.

Bourse d'Anvers, du 14 décembre.

Effets publics. — Métalliques, 86 9/0 00 A. — Lots par. taux, 380 0/0 N. — Napolitains, 75 0/00 A. — Guebards, 00 0/0. — Rente perp. Esp. de Paris, 00 0/0; idem Amsterdam, 50 1/8 1/4 0. — Anglo danois, 00 00. — Lots de Pologne, 98 0/0 00. — Anglo brésiliens, 00 0/0. — Emprunt romain, 00 0/0 00. — Emprunt belge de 12 millions, 000 0/0 00. — Idem de 10 millions, 00 0/0. — Idem de 24 millions, 74 3/4 N.

Bourse de Bruxelles, du 13 décembre. — Emprunt de 12 millions, intérêt 101 3/4 P. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 99 3/4. — Emprunt de 24 millions, 74 3/4 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à



BELGIQUE.

ARMÉE FRANÇAISE DU NORD.

Berchem, 14 décembre (soir.)

Quinzième journée du siège.

Depuis cinq heures nous occupons la lunette St.-Laurent. C'est un événement important; il donne un appui pour l'attaque; il anime le moral des assiégeans, et jette le découragement parmi les assiégés.

Lorsque la sape fut parvenue à la descente du côté de la lunette St.-Laurent, trois moyens se présentèrent de s'en emparer. Une attaque de vive force sur la gorge, c'était courir la chance presque certaine d'une perte considérable. L'ouverture d'une brèche par l'artillerie; c'était beaucoup de temps perdu, le 3^e moyen, celui vers lequel penchait le général Haxo, indiqué d'ailleurs par l'idée dirigeante du siège, était l'essai d'une mine dans les flancs même de la lunette.

Ce plan adopté a été exécuté avec la plus heureuse réussite.

Dans la journée du 10, un radeau avait été construit sous le blindage près le fossé. Pendant la nuit, des ouvriers du génie conduits par un officier traversèrent le fossé de la lunette; s'attachèrent aux parois du fort sur sa face gauche, auprès de l'angle saillant; et là, durant cinq heures, tous les moyens possibles que l'art peut fournir furent employés sans autre résultat que le déplacement de quelques briques.

Les difficultés avaient été telles, que dans la journée qui suivit, on mit en délibération si l'on ne reviendrait pas à l'emploi plus certain mais plus long de l'artillerie pour l'ouverture de la brèche. Le général Haxo insista; et le 11 au soir vers 6 heures, des ouvriers du génie traversèrent de nouveau le fossé, toujours à l'insu de la garnison de la forteresse, dont au surplus, par un heureux hasard, on ne peut enlever ce fossé, qui n'est commandé que par un ouvrage de la ville même.

Le feu des assiégeans contre la citadelle était d'ailleurs dans ce moment extrêmement vif, afin de détourner l'attention, et pour en donner une idée, on tira dans cette nuit du 10, soixante dix-sept mille cartouches.

Un travail obstiné de plusieurs heures et l'emploi de pétards et de fougasses parvint enfin à détruire le revêtement en briques et une couche épaisse de ciment, dès lors le but était atteint. Quelques instans après, une excavation était faite dans laquelle des mineurs s'introduisirent. Ces hommes déterminés restèrent logés ainsi dans le flanc même de la lunette la journée du 12 au 13. Pendant ce temps, ils avaient achevé à une profondeur de 30 pieds environ sous terre plein de la lunette une excavation en forme de T, et les 3 fourneaux de la mine étaient préparés dans la partie supérieure du T.

Hier au soir, on chargea chacun de ces fourneaux de 500 kilogrammes de poudre, la nuit fut employée à fermer l'excavation avec un nombre considérable de sacs à terre.

On avait calculé que l'ébranlement produit par l'explosion devait combler une portion du fossé; des fascines furent jetées par avance dans l'autre partie, pour rendre le passage facile, immédiatement après le jeu de la mine; et en tous cas les tranchées voisines du fossé en avaient été remplies pour y suppléer en cas de besoin.

On sait maintenant qu'hier soir, vers neuf heures, l'officier commandant de la lunette eut soupçon de nos travaux; il en prévint le général Chassé, qui lui fit répondre « qu'il devait être dans l'erreur. »

Quoiqu'il en soit, vers quatre heures du matin, toutes les dispositions étaient achevées, le feu fut mis à la mine. Les soldats se retirèrent dans la deuxième parallèle, et une demi-heure après, une détonation violente, suivie d'une éruption de pierres, dont plusieurs tombèrent de notre

côté du fossé, annonça que la brèche était pratiquée.

Cette première détonation fut suivie d'une autre produite par l'explosion d'un petit magasin de grenades, d'obus, qui donna l'image d'un brillant bouquet d'artifice.

La garnison de la lunette prit l'explosion de la mine pour l'effet d'une bombe.

La commotion avait été forte, l'eau avait reflué jusque dans le chemin couvert, et dérangé les fascines jetées à l'avance dans le fossé. Ce petit désordre fut promptement réparé, et en une demi-heure un passage solide avait été établi jusqu'à la brèche.

Cependant des coups de fusil qui continuaient à partir de la lunette annonçaient qu'elle n'était pas encore abandonnée.

Les compagnies d'élite du 65^e de ligne, reçurent l'ordre de s'en emparer en y entrant par la brèche qui venait d'être faite, et en même temps par la gorge.

Cet ordre fut exécuté avec résolution.

M. Borelli, chef de bataillon, et le lieutenant Duverger, tous deux du 65^e, à la tête de 40 hommes traversèrent le fossé, montèrent rapidement à la brèche, et se développèrent sur le haut du talus, là ils rencontrèrent une centaine environ de hollandais, qui après quelques coups de bayonnette échangés, demandèrent grâce. L'officier qui les commandait, s'avança, et remettant son épée à M. Richepaul, officier d'état-major qui était déjà entré dans la lunette; « faites de moi ce que vous voudrez, dit-il, mais épargnez ces hommes. »

La compagnie du lieutenant Duverger avait eu huit hommes blessés pendant cette nuit, on pouvait craindre l'effet de l'irritation causée par cette perte... Aucun mal n'a été fait aux hommes qui venaient de se rendre, une voix s'éleva; « nous n'avons plus d'armes contre des hommes qui demandent grâce. »

Pendant ce temps une compagnie de grenadier était entrée sans rencontrer d'obstacles, par la gorge, mais chargés d'échelles, il leur avait fallu plus de temps, quand les voltigeurs et les grenadiers se rencontrèrent au milieu de la lunette, le colonel du régiment M. Arnauld y était déjà. « Nous étions sûrs, s'écrièrent quelques soldats que notre colonel serait le premier à l'assaut. »

La lunette Saint-Laurent était défendue par 108 hommes seulement, sur ce nombre quarante environ avaient pu profiter d'un moment de confusion pour rentrer dans la citadelle par la porte de secours. Soixante-quatre y compris l'officier restent prisonniers; sept sont blessés dangereusement, deux ont été amputés aujourd'hui et ne survivront pas sans doute à l'opération. Des soins pressés sont donnés aux blessés, dans lesquels le vainqueur ne voit plus des ennemis; les prisonniers ont été conduits près de l'église de Berchem, et nos soldats ont été les premiers à demander qu'ils fussent traités comme eux-mêmes. Ces soldats sont en général chétifs et mal vêtus, ce sont en grande partie des juifs.

L'officier a été conduit chez le chef d'état major de l'armée. C'est un homme qui a une physionomie plus espagnole que hollandaise, son extérieur annonce une grande fermeté d'âme; il paraît peu disposé à répondre aux questions qui lui sont adressées. Il appartient ainsi que ses soldats à la dixième division, la même qui s'est si tristement signalée à Bruxelles. Cet officier sera sans doute envoyé prisonnier sur parole dans une ville de l'intérieur. Les soldats disent que la garnison de la citadelle est mécontente de la retraite dans laquelle se cache son commandant.

Les officiers du génie présents à l'attaque, sont MM. Picot, Vancoot et Couteau. L'aide-de-camp de maréchal de service à la tranchée est M. Auvity, capitaine d'artillerie. Tous ces officiers font le plus grand éloge du sang-froid, du courage et de la modération des soldats.

M. le lieutenant-colonel au corps d'état-major Chapelic, et M. le major du génie Dessain, tous deux officiers de l'armée belge, sont restés toute la nuit sur les lieux, ils ont immédiatement rendu compte de l'événement à M. le général Desprez, qui à l'instant même, après avoir été visiter lui-même la lunette, en a rendu compte à S. M. le roi des Belges.

On a trouvé dans la lunette cinq pièces d'artillerie dont deux mortiers. Il faut supposer que dans la journée d'hier, ce fort avait été en partie désarmé.

Dans la dernière nuit, nous avons eu une quarantaine de blessés, parmi lesquels le brave capitaine Montigny dont vous avez parlé hier.

Les ducs d'Orléans et de Nemours sont venus chez M. le maréchal Gérard.

Il est 5 heures, et depuis 2 heures, le feu suspendu ce matin, semble reprendre avec plus de force que jamais.

Tous les efforts des assiégeans vont maintenant être dirigés sur le bastion de Tolède, et plus particulièrement, dit-on, sur la face gauche de ce bastion.

PRISE DU FORT SAINT-LAURENT.

Les nouvelles suivantes sont parvenues hier au ministère de la guerre.

Anvers, le 14 décembre, sept heures du matin.

Les préparatifs exigés pour la construction des trois fourneaux de mine et celui du pont de radeau à jeter sur le fossé, n'ont pu être achevés que ce matin vers quatre heures moins un quart. Auparavant le feu des assiégés était très nourri, ils lançaient sur les travailleurs de droite et sur ceux de la lunette, des grenades, des bombes, et entretenaient un feu de mousquetterie très violent. Les mineurs s'étant retirés, une très légère détonation, mais à double effet, se fit entendre à quatre heures. Quelques minutes après, une explosion plus forte eut lieu. Un petit dépôt de grenades et d'obus venait de sauter; quelques hommes avaient été blessés. L'examen des lieux fit voir que le pont était submergé sur le tiers de sa longueur, et un talus d'éboulement s'apercevait à son extrémité.

Quoique le bruit eût été très peu violent, la commotion a été des plus vives; l'eau du fossé a reflué dans le chemin couvert, parallèle à la face gauche de la lunette et l'a inondée. Des travailleurs ont été mis de suite en activité; un grand transport de fascines et des sacs à terre a eu lieu, et en trois quarts d'heure, un pont solide et large de quatre mètres s'est trouvé établi entre la contrescarpe et l'éboulement de l'escarpe.

On tira toujours de la lunette; une compagnie de voltigeurs a été commandée pour monter à l'assaut; deux détachemens de grenadiers, forts chacun de 25 hommes, devaient sauter par dessus la tranchée, pour tourner la lunette à droite et à gauche se rejoindre à la gorge et pénétrer dans le terre plein, pendant que les voltigeurs gravissaient par la brèche.

Ces dispositions ont été exactement suivies; cependant les voltigeurs ont devancé les grenadiers qui d'ailleurs avaient un chemin plus long et plus dangereux à suivre. Pas un coup de fusil n'a été tiré; quelques hollandais ont été tués à coups de bayonnettes, le reste a été fait prisonnier.

Immédiatement après l'occupation de la lunette par les troupes françaises, les sapeurs se sont mis à faire le logement, qui a été établi en avant du blindage placé au saillant de la lunette et sur terre plein; il continue derrière la partie du parapet qui est éboulée; un second logement est construit à la gorge. Les troupes qui occupent la lunette sont maintenant à l'abri.

Un obusier encore chargé s'est trouvé dans la lunette; quelques minutes après la prise d'assaut, cette pièce avait fait feu sur la citadelle.

SAISON

Le 1er Janvier 1802. Le 2e Janvier 1802. Le 3e Janvier 1802. Le 4e Janvier 1802. Le 5e Janvier 1802. Le 6e Janvier 1802. Le 7e Janvier 1802. Le 8e Janvier 1802. Le 9e Janvier 1802. Le 10e Janvier 1802. Le 11e Janvier 1802. Le 12e Janvier 1802. Le 13e Janvier 1802. Le 14e Janvier 1802. Le 15e Janvier 1802. Le 16e Janvier 1802. Le 17e Janvier 1802. Le 18e Janvier 1802. Le 19e Janvier 1802. Le 20e Janvier 1802. Le 21e Janvier 1802. Le 22e Janvier 1802. Le 23e Janvier 1802. Le 24e Janvier 1802. Le 25e Janvier 1802. Le 26e Janvier 1802. Le 27e Janvier 1802. Le 28e Janvier 1802. Le 29e Janvier 1802. Le 30e Janvier 1802.

Le 1er Janvier 1802. Le 2e Janvier 1802. Le 3e Janvier 1802. Le 4e Janvier 1802. Le 5e Janvier 1802. Le 6e Janvier 1802. Le 7e Janvier 1802. Le 8e Janvier 1802. Le 9e Janvier 1802. Le 10e Janvier 1802. Le 11e Janvier 1802. Le 12e Janvier 1802. Le 13e Janvier 1802. Le 14e Janvier 1802. Le 15e Janvier 1802. Le 16e Janvier 1802. Le 17e Janvier 1802. Le 18e Janvier 1802. Le 19e Janvier 1802. Le 20e Janvier 1802. Le 21e Janvier 1802. Le 22e Janvier 1802. Le 23e Janvier 1802. Le 24e Janvier 1802. Le 25e Janvier 1802. Le 26e Janvier 1802. Le 27e Janvier 1802. Le 28e Janvier 1802. Le 29e Janvier 1802. Le 30e Janvier 1802.

Le 1er Janvier 1802. Le 2e Janvier 1802. Le 3e Janvier 1802. Le 4e Janvier 1802. Le 5e Janvier 1802. Le 6e Janvier 1802. Le 7e Janvier 1802. Le 8e Janvier 1802. Le 9e Janvier 1802. Le 10e Janvier 1802. Le 11e Janvier 1802. Le 12e Janvier 1802. Le 13e Janvier 1802. Le 14e Janvier 1802. Le 15e Janvier 1802. Le 16e Janvier 1802. Le 17e Janvier 1802. Le 18e Janvier 1802. Le 19e Janvier 1802. Le 20e Janvier 1802. Le 21e Janvier 1802. Le 22e Janvier 1802. Le 23e Janvier 1802. Le 24e Janvier 1802. Le 25e Janvier 1802. Le 26e Janvier 1802. Le 27e Janvier 1802. Le 28e Janvier 1802. Le 29e Janvier 1802. Le 30e Janvier 1802.

PRINCE DU ROY SAINT-LEONARD

Le 1er Janvier 1802. Le 2e Janvier 1802. Le 3e Janvier 1802. Le 4e Janvier 1802. Le 5e Janvier 1802. Le 6e Janvier 1802. Le 7e Janvier 1802. Le 8e Janvier 1802. Le 9e Janvier 1802. Le 10e Janvier 1802. Le 11e Janvier 1802. Le 12e Janvier 1802. Le 13e Janvier 1802. Le 14e Janvier 1802. Le 15e Janvier 1802. Le 16e Janvier 1802. Le 17e Janvier 1802. Le 18e Janvier 1802. Le 19e Janvier 1802. Le 20e Janvier 1802. Le 21e Janvier 1802. Le 22e Janvier 1802. Le 23e Janvier 1802. Le 24e Janvier 1802. Le 25e Janvier 1802. Le 26e Janvier 1802. Le 27e Janvier 1802. Le 28e Janvier 1802. Le 29e Janvier 1802. Le 30e Janvier 1802.

Voici donc le résultat des travaux de cette nuit, contre la lunette Lt.-Laurent :
Brèche praticable à la lunette,
Pont solide et qui n'a pas besoin d'être mis à couvert;

Établissement dans la lunette; logement à six mètres en avant du blindage;
Et logement à la gorge.

Les troupes ont déployé la plus grande vigueur dans ces travaux dangereux et dans l'attaque; M. le lieutenant-général Haxo n'a pas cessé un moment de les diriger en personne, et il a vu ses habiles opérations couronnées du plus heureux succès.

Voici quelques détails sur la prise de la lunette St-Laurent, le travail de la mine était terminé à deux heures, tout a été alors préparé. Les grenadiers et voltigeurs du 65^e régiment se sont rassemblés vers la place d'armes construites sur le glacis du saillant de la lunette; le radeau était préparé et garni des fascines nécessaires. A 4 1/2 le feu a été mis, à cinq heures le saillant a sauté, personne n'a été blessé, mais le débris étant tombé sur l'avant du radeau et l'ayant endommagé, il a fallu appeler le bataillon du 18 régiment de travail qui malgré la mitraille hollandaise a sur-le-champ établi le passage en comblant le fossé avec des fascines pierrées. Le pont rétabli, le colonel du génie Vaillant suivi de M. Négrier garde de 2^e classe attaché à l'état-major général Haxo, sont passés les premiers et ont visté la brèche et l'ont reconnue praticable, alors les compagnies défilé du 65 ayant le chef du corps en tête ont monté à l'assaut, mais ils n'ont trouvé aucune résistance, l'ennemi a été surpris; la moitié s'est enfui par la canonnière, le restant a été fait prisonnier.

Voici le relevé des projectiles lancés depuis quatre jours :

Du 8 au 9 il a été tiré	707 boulets de 24,	843 de 16.
	774 obus et	664 bombes.
Du 9 au 10 il a été tiré	538 boulets de 24,	756 de 16.
	4023 obus et	985 bombes.
Du 10 au 11 il a été tiré	347 boulets de 24,	612 de 16.
	4001 obus et	833 bombes.
Du 11 au 12 il a été tiré	789 boulets de 24,	465 de 16.
	826 obus et	1278 bombes.

Ainsi, d'après ce relevé et celui publié il y a quelques jours; vous voyez que du 4 au 12, pendant huit jours de feu, il a été tiré 7,854 boulets de 24, 5,190 de 16, 7,241 obus et 6,220 bombes. Ce qui forme un total de 26,505 projectiles lancés sur l'ennemi, ou 3,312 coups par jour.

ANVERS, LE 15 DÉCEMBRE.

OPÉRATIONS DU SIÈGE.

On lit dans le *Phare* :

Le feu des assiégeans a été très-vif toute cette nuit. Au jour, il a continué avec la même activité.

Les assiégeans ont trouvé assez de matériel dans la lunette St-Laurent. Ce matériel consiste en plusieurs petits mortiers, des obus, des grilles à boulets, etc.

Les prisonniers, appartenant la plupart au fameux 10^e, composé de juifs et qui s'est acquis une si triste célébrité à Bruxelles, semblaient fort contents de se tirer d'affaire à si bon marché, et s'attendaient à être passés au fil de l'épée.

On compte dans la garnison, outre ce régiment, plusieurs bataillons de discipline et des hommes qui ont des peines plus ou moins graves à subir.

Le maréchal Gérard a fait parvenir deux malles de linge et de charpie au général Chassé qui en manquait. Il l'a en outre engagé à faire transporter ses blessés à la Tête-de-Flandres, en lui assurant le passage libre.

— Des détachemens du 52^e régiment et du 5^e ont été employés toute la nuit aux travaux de la lunette, malgré les bombes lancées de la citadelle, il n'y a eu que quelques blessés.

Ce matin il est tombé un fort éclat de bombe dans un endroit peu éloigné de la prison militaire.

D'après les rapports de beaucoup d'officiers français, avant huit jours la citadelle sera en leur pouvoir.

On doit commencer sous peu de jours à battre en brèche.

A midi le fort Montebello et deux batteries françaises qui en sont peu éloignées, font un feu continu sur la citadelle.

A midi et demi une bombe hollandaise est tombée sur le rempart avancé de la porte de Malines. Deux canonniers belges sont allés la chercher, sans doute pour la renvoyer aux Hollandais à la prochaine occasion.

Il tombe bien des bombes dans les environs du moulin, situé hors de la porte de Malines. Des hommes du peuple sont à les guêter quand elles tombent pour aller ensuite en ramasser les éclats, ainsi que les boulets, qu'ils vendent aux marchands de ferailles.

Les prisonniers faits au fort St-Laurent étaient dans un entier dénûment. Un capitaine de génie était avec eux à ce qu'on nous assure en ce moment. Il a demandé du linge avec empressement à quelqu'un qui lui a offert des secours.

Le feu continue avec ardeur depuis ce matin.

Le temps devient pluvieux et mêlé de coups de vent; il est moins favorable aux assiégeans.

On prétend que Chassé veut profiter d'une haute marée pour inonder les travaux, mais on est sur l'éveil.

Quelques blessés viennent d'être transportés en ville.

Une bombe est tombée cette nuit place de la Monnaie; elle a éclaté au milieu des gabions qui sont déposés sur cette place, sans faire le moindre mal.

— Les orangistes répandaient hier au soir le bruit que la lunette St-Laurent avait été reprise par les Hollandais. Un journal avait même avancé le fait; mais nos amis de Guillaume ont dû renoncer à cette fiche de consolation. Ce journal lui-même a démenti sa nouvelle qui n'avait trouvé que fort peu de dupes.

On lit dans le *Journal d'Anvers* :

Le génie poursuit ses cheminemens et a couronné le chemin couvert. Il paraît que les deux bastions seront battus à la fois. Une batterie de brèche a été établie la nuit dernière pour entamer le corps de la place; on établit de contre-batteries pour protéger les batteries de brèche. Ces travaux se font sous le feu de l'ennemi. Ainsi, le corps de la place va être attaqué et battu jusqu'à ce que le canon ait fait brèche et procuré un remblayage qui serve de glorieux chemin aux phalanges françaises.

Lorsque la brèche sera praticable, ce qui exigera plusieurs jours, nous croyons que le siège touchera à son dénouement et que la place se rendra.

Si l'on considère l'immensité et la difficulté des travaux, on sera émerveillé de leur avancement. Un général du génie de haute réputation, le général Alix a écrit que l'assiégeant ne pouvait arriver avant 20 jours de travaux sur la crête du glacis. Il faut ensuite établir les batteries de brèche pour ouvrir les remparts de la demi-lune et des bastions.

Une lettre du maréchal Gérard au ministre de la guerre, en date du 10, ne contient aucun fait nouveau. Il annonce que depuis l'ouverture des opérations jusqu'au 10, l'armée française n'a pas eu plus de 140 hommes tués ou blessés.

Depuis ce matin, le feu est terrible et ne discontinue pas. Les hollandais se servent avec succès de leurs fusils de remparts et semblent employer toute leur énergie. Des deux côtés la lutte semble acharnée.

A midi, les prisonniers hollandais partent pour Condé et Valenciennes sous l'escorte de troupes françaises.

BRUXELLES, LE 15 DÉCEMBRE.

S. M. part lundi pour Anvers.

— La reine est depuis plusieurs jours occupée à faire de la charpie; un grand nombre de dames imitent son exemple.

— La reine vient de faire remettre une somme de 100 fl. à chacun de MM. les bourgmestres des dix communes des environs de Bruxelles, pour être distribuée par leurs soins, aux familles les plus nécessiteuses de ces communes.

LIEGE, LE 16 DÉCEMBRE.

(Correspondance particulière.)

Anvers, le 15 décembre, 5 heures du soir.

Voici quelques détails exacts sur la prise de la lunette St-Laurent :

Elle était défendue par une compagnie de fantassins et 20 canonniers commandés par trois officiers. Dans la nuit de la prise du fort (13 au 14), la garnison fit un feu continu sur les Français, qui ripostèrent vigoureusement, à une distance d'une demi-portée de pistolet des assiégés. Pendant la durée de la fusillade, les batteries de mortiers et d'obusiers faisaient pleuvoir une grêle de bombes et d'obus dans le corps de la place.

Je ne pouvais concevoir comment il se faisait que la lunette St-Laurent n'eût pas été prise d'assaut immédiatement après l'explosion des mines. Voici comment on explique ce fait : on avait chargé trois mines, deux d'entr'elles partirent en même temps et ne firent entendre qu'une seule détonation, de sorte que les assiégeans attendirent la troisième assez long-temps, ce qui donna à une trentaine de Hollandais l'occasion de s'échapper et de rentrer dans la citadelle par la porte de secours.

Immédiatement après le jeu des mines, les Français établirent un pont de fascines et de sacs à terre sur le fossé de la lunette; ce travail fut achevé en moins d'une demi-heure sous le feu de l'ennemi. Une compagnie de voltigeurs du 65^e de ligne et un détachement de grenadiers pénétrèrent ensuite dans le fort, la bayonnette au bout du fusil. Les Hollandais firent peu de résistance et eurent bientôt mis bas les armes.

Aussitôt que les Français furent maîtres de la lunette, les mortiers de la citadelle y firent pleuvoir une grêle de bombes. Ils ont continué pendant toute la journée qui a suivi, ce qui n'a pas empêché les assiégeans de se loger : ils sont maintenant à couvert du feu de l'ennemi, et n'ont eu que neuf hommes tués et sept blessés.

Les travaux contre le bastion de Tolède, qui est celui dans lequel on doit faire brèche, sont poussés avec vigueur; le chemin couvert de ce bastion est entièrement couronné, et l'on s'occupe de la construction des batteries de brèche. On espère qu'elles tireront demain.

Depuis vingt-quatre heures le fort Montebello et les batteries qui l'avoisinent tirent sans interruption sur le bastion de Tolède. On compte plus de cent coups par quart-d'heure. Les Hollandais ripostent vivement.

J'ai vu hier la citadelle, du haut de l'église St-André. Les bâtimens en sont ruinés, la moitié de la chapelle s'est écroulée ce matin. On n'aperçoit personne. C'est toujours du centre que partent les bombes et les boulets.

Le spirituel caricaturiste Charlet a passé plusieurs jours, à Anvers. Il en est reparti avant-hier, le portefeuille garni de bon nombre d'esquisses militaires.

Les prisonniers hollandais ont quitté Berchem aujourd'hui à midi. Ils ont pris la route de Malines pour être ensuite dirigés sur Valenciennes.

Le mortier-monstre a passé aujourd'hui par Anvers. Il est conduit au polygone de Braschaet où l'on fera demain un nouvel essai en présence d'une commission composée d'officiers d'artillerie.

Le commandant Morlet est mort ce matin à l'hôpital militaire.

Les Hollandais font aujourd'hui un feu très-nourri. Leurs bombes lancées à très-petite parabole, ne s'enfoncent plus en terre et éclatent en roulant. Elles font maintenant beaucoup de mal.

Le *Handelsblad* du 14 courant, dans sa correspondance particulière de Berchem, annonce que le 52^e régiment de ligne français a perdu 1400 hommes dans la journée du 11, et qu'au dire des Français eux-mêmes les Hollandais n'en ont pas perdu un seul, voilà comme nos ennemis écrivent leurs bulletins !

EN VENTE CHEZ AVANZO ET C^o.

Nouveau plan des OPÉRATIONS DU SIÈGE de la Citadelle d'Anvers, plus complets que ceux publiés jusqu'à ce jour, avec l'indication de tous les travaux de tranchée, toutes les batteries, la position de la flotte, la Tête-de-Flandres, la partie d'Anvers qui se rapproche le plus de la citadelle, les forts du Kiel, St-Laurent et Montebello, etc. PRIX 25 cents.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.